CESE Wallonie

Pôle Aménagement du territoire

# AVIS

AT.24.33.AV

## Schéma d'orientation local "Vieille Montagne" à GRÂCE-HOLLOGNE – Analyses préalables et rédaction du rapport sur les incidences environnementales

Avis adopté le 15/03/2024

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

**DONNEES INTRODUCTIVES**

*Demande :*

- *Initiateur :* SPAQUE
- *Demandeur :* Commune de Grâce-Hollogne
- *Auteur du RIE :* XMU Urbanistes sprl
- *Autorité compétente :* Conseil communal de Grâce-Hollogne

*Avis :*

- *Référence légale :* D.VIII.30 du Code du développement territorial (CoDT)
- *Date de réception du dossier :* 12/02/2024
- *Délai de remise d'avis :* /
- *Portée de l'avis :* Observations et suggestions sur les analyses préalables et la rédaction du rapport sur les incidences environnementales (RIE)
- *Audition :* 12/03/2022

*Projet :*

- *Localisation :* Site « Vieille Montagne », entre les rues Ruy, de l'Hôtel de Ville et Body
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'aménagement communal concerté (ZACC) et zone d'espaces verts (ZEV)

*Brève description du projet et de son contexte :*

Le Schéma d'Orientation Local (SOL) s'étend sur 34,6 ha et correspond à un site industriel abandonné d'exploitation de zinc (« Vieille Montagne »). Au plan de secteur, il reprend une ZACC de 17,92 ha, une ZEV qui couvre un terril, ainsi que les rues avoisinantes. Le site se trouve en milieu urbanisé et présente une pente ouest-est. Un site à réaménager (SAR) est présent sur la même superficie ; des travaux d'assainissement y ont été menés.

L'avant-projet de SOL propose les affectations suivantes : activité économique (PME) principalement, zone verte (terril), équipement communautaire (écoles), polarité commerciale au sud-est, à proximité de l'hôtel de ville, et logement sur les franges.

## AVIS

**Le Pôle Aménagement du territoire a pris connaissance de l'évolution des analyses préalables et de la rédaction du rapport sur les incidences environnementales relatives au projet de Schéma d'orientation local "Vieille Montagne" à GRÂCE-HOLLOGNE.**

A la lecture du rapport sur les incidences environnementales (RIE), le Pôle relève le caractère conforme de ce rapport. Il constate que les points repris dans son avis précédent sur le contenu RIE ont bien été pris en considération (Avis du 26/08/2022– Réf. : AT. 22.70.AV). Certains points seront encore approfondis dans le cadre de la mise en œuvre du SOL.

Enfin, le Pôle tient à préciser que le présent avis ne présuppose pas des avis qui seront émis par le Pôle dans la suite de la procédure relative à ce dossier.

Samuël SAELENS
Président